

A

ABATTEMENT FISCAL

Seuil au-dessous duquel un investisseur est exonéré d'impôt sur les plus-values.

ABSORPTION

Prise de contrôle d'une société par une autre.

ACTIF

Ensemble des biens et créances appartenant à une société à la clôture de l'exercice.

ACTIF CIRCULANT

Les stocks, les disponibilités financières et les créances à moins d'un an se définissent comme actif circulant.

ACTIF IMMOBILISE

Ensemble de biens corporels et incorporels d'une société tels que : terrains, équipement, machines, outillage, brevets, biens immobiliers, fonds de commerce, créances à plus d'un an.

ACTIF NET ET ACTIF NET REEVALUE

L'actif net est évalué à partir du capital d'une société divisé par le nombre d'actions en circulation. Pour tenir compte de la valeur réelle d'une société, il est indispensable de procéder à une réévaluation des actifs et de les comparer à la capitalisation boursière. Si la valeur de l'action est inférieure à l'estimation, on parle de décote.

ACTION

Valeur mobilière délivrée aux actionnaires représentant une fraction du capital social d'une société. Ce titre propriété donne droit de vote aux assemblées et droit au versement des dividendes.

ACTION A DIVIDENDE PRIORITAIRE (ADP)

Les titulaires des ADP bénéficient d'une priorité en matière de distribution des dividendes. Le dividende ne peut être inférieur à 7 % du nominal des ADP. En contrepartie, l'actionnaire perd son droit de vote.

ACTION ANCIENNE

Action en circulation avant le lancement d'une augmentation de capital. Donne un droit d'attribution privilégié à une action nouvelle.

ACTION DROIT ATTACHE

Lors d'une augmentation de capital, on parle d'action "droit attaché", c'est-à-dire avec son droit de souscription ou d'attribution.

ACTION DE CONCERT

L'action de concert est un accord conclu entre des personnes physiques ou morales dont le but est d'acquiescer, d'exercer ou de céder des droits de vote, pour mettre en œuvre et suivre une politique commune vis-à-vis d'une société faisant appel public à l'épargne.

ACTION GRATUITE

Action distribuée gratuitement et proportionnellement aux actions détenues par l'actionnaire, lors d'une augmentation de capital par incorporation des réserves.

ACTION NOUVELLE

Action émise à l'occasion d'une augmentation de capital et obtenue au moyen du droit de souscription ou d'attribution.

ACTIONNAIRE MAJORITAIRE

Détenteur de plus de 50 % du capital ou des droits de vote d'une société.

ACTIONNAIRE MINORITAIRE

Ne détient qu'une petite fraction du capital ou des droits de vote.

ALLER-RETOUR

Opération d'achat et de vente (ou inversement) sur un même titre dans le but de tirer profit des variations de cours.

AMORTISSEMENT

Procédé qui consiste à déduire progressivement l'investissement d'un bien ou d'un équipement pour tenir compte de sa vétusté ou de son obsolescence.

ANALYSE FINANCIERE

Etude qui permet de tirer des conclusions générales sur une société et de faire la synthèse des résultats donnés par l'analyse fondamentale et l'analyse graphique.

ANALYSE FONDAMENTALE

Etude d'une entreprise dans sa globalité (financière, conjoncturelle, perspectives de marché) pour établir des projections.

ANALYSE GRAPHIQUE

Prévision de l'évolution d'une valeur ou d'un indice en fonction de l'historique de ses cours.
Synonyme de chartisme.

ARBITRAGE D'UN PORTEFEUILLE

Opération qui consiste à acheter ou vendre simultanément un ou plusieurs titres pour en acheter d'autres et modifier ainsi la répartition d'un portefeuille.

ASSEMBLEE GENERALE

Les assemblées générales sont le lieu où les actionnaires exercent leur pouvoir de décision.

L'assemblée générale ordinaire (AGO) prend, à la majorité simple des actions représentées, des décisions concernant la gestion ordinaire de la société: approbation des comptes, distribution de dividendes, nomination et révocation d'administrateurs.

- L'assemblée générale extraordinaire (AGE) prend des décisions modifiant les statuts: augmentation de capital, fusion, scission, émission d'actions...à une majorité renforcée .

AUGMENTATION DE CAPITAL

Opération juridique qui consiste à lever des fonds par émission d'actions nouvelles. Elle peut revêtir plusieurs formes, soit par émission d'actions payées en numéraire, soit par attribution d'actions gratuites, soit par élévation de la valeur nominale de l'action.

AVIS D'OPERE

Document envoyé au client suite à une opération d'achat ou de vente en bourse, il détaille les conditions d'exécution des ordres par l'intermédiaire en bourse pour le compte de son client.



BACK-OFFICE

Le back office est l'unité administrative au sein d'une entreprise, qui vise à assurer le traitement des opérations réalisées entre les trois unités en charge respectivement de la gestion des flux de trésorerie, de la gestion de l'endettement et de la gestion des risques. Plus généralement, et en particulier au sein d'une banque, un back office désigne toutes les fonctions administratives nécessaires à la bonne exécution d'un ordre ou d'une transaction.

BENCHMARK

Un benchmark c'est un très bon niveau de performances atteint par des acteurs dans un secteur donné et qui sert de référence aux acteurs moins performants .Les benchmarks sont souvent utilisés pour des ratios d'efficacité : marge sur chiffre d'affaires, rentabilité, rotation du chiffre d'affaires par rapport à l'actif économique, etc.

BEAR

Investisseur boursier anticipant une baisse.

BENEFICE NET

Profit réalisé par une société, au terme d'un exercice, déduction faite de toutes ses charges (frais généraux, amortissements, provisions, impôts).

BENEFICE NET PAR ACTION

Bénéfice net divisé par le nombre d'actions en circulation de la société (BNPA).

Bêta

Est un coefficient de volatilité ou de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur du titre et les fluctuations du marché.

BILAN

Document comptable, établi sous forme de balance, qui doit équilibrer tout ce qu'une entreprise possède (actif) et tout ce qu'elle doit (passif). Si l'actif est supérieur au passif, l'équilibre est rétabli en inscrivant une ligne "bénéfice" au passif. Si l'actif est inférieur au passif l'équilibre est rétabli en inscrivant une ligne "perte" à l'actif.

Billets de trésorerie

Les billets de trésorerie sont des titres de créance négociables émis par les entreprises sur le marché monétaire pour une durée pouvant s'étendre de 10 jours à 5 ans. Ils permettent aux entreprises d'emprunter directement à court terme auprès d'autres entreprises sans passer par le système bancaire, en obtenant des conditions très proches du marché monétaire.

BLOC DE CONTRÔLE

Un bloc de contrôle est un nombre de titres dont l'acquisition confère à l'acquéreur le contrôle majoritaire en capital ou en droit de vote d'une société.

BLUE CHIP

Terme boursier américain qui désigne les valeurs les plus importantes du marché et qui présentent peu de risques, par opposition aux valeurs de croissance.

BON DU TRESOR

Titre à court terme émis par l'Etat auprès des particuliers et des banques.

BULL

Investisseur boursier anticipant une hausse.

BULLE SPECULATIVE

Situation sur laquelle débouche une hausse excessive des cours.



CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La CAF ou Capacité d'Autofinancement mesure l'ensemble des ressources internes secrétées par l'entreprise. Elle se calcule en ajoutant au résultat net l'ensemble des charges nettes calculées (dotation aux amortissements, variation de provisions pour risques et charges) sans impact pour la trésorerie.

CAPITAL SOCIAL

Représente la somme totale des capitaux apportés par tous les actionnaires. C'est le produit de la valeur nominale de chaque action par le nombre total d'actions.

CAPITALISATION BOURSIERE

Valeur globale d'une société cotée en bourse obtenue en multipliant le cours de l'action par le nombre d'actions constituant le capital social.

C.A.R.E.P.P

Commission d'Assainissement et de Restructuration des Entreprises à Participation Publique chargée notamment de donner son avis sur les opérations de cession de titres détenus par l'Etat, fusion absorption ou scission d'entreprises dans lesquelles l'Etat détient une participation directe au capital.

CASH-FLOW

Capacité d'une entreprise de se financer par ses propres capitaux. Synonyme de marge brute d'autofinancement.

CERTIFICAT D'INVESTISSEMENT

Action donnant droit au dividende mais dépourvue de droit de vote, créée à l'occasion d'une augmentation de capital.

CHARTISME

D'origine anglaise, ce mot désigne l'analyse graphique.

COEFFICIENT D'AJUSTEMENT

Le coefficient d'ajustement permet de comparer les cours d'une action avant et après une opération modifiant techniquement la valeur de l'action. Par exemple, pour une distribution d'actions gratuites, les cours avant opération devront être multipliés par $N / (N + N')$, avec N le nombre d'actions anciennes et N' le nombre d'actions créées pour pouvoir être comparés avec les cours après opération.

CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

Autorité de contrôle du marché financier tunisien.

COMPTE EPARGNE EN ACTION

Compte réservé aux personnes physiques, alimenté par des versements déductibles du revenu imposable (plafond de 20.000 DT par an) et investis en actions cotées (min 80%) et en BTA (max 20%). Les sommes versées sont bloquées pendant cinq ans à partir (sauf événements particuliers), les plus values et les dividendes peuvent être retirés librement.

COMPTE DE RESULTAT

Regroupe tous les comptes d'exploitation annuels d'une société et donne la situation bénéficiaire ou déficitaire de l'exercice.

COMPTE GERE

Compte ouvert chez un intermédiaire financier qui a reçu, de son client, pouvoir de gérer un portefeuille de valeurs mobilières.

COMPTE LIBRE

Compte ouvert chez un intermédiaire financier qui se limite à enregistrer et à exécuter les ordres donnés par son client.

COMPTES CONSOLIDES

Regroupement des comptes d'une société mère avec ceux de ses filiales.

COMPTE-TITRES

Compte ouvert dans un établissement financier, réservé au dépôt et à la gestion de valeurs mobilières.

COTATION

Détermination d'un cours de Bourse par confrontation des offres et des demandes sur un titre donné et qui permet un maximum d'échanges.

COTATION AU PIED DU COUPON

Mode de cotation du coupon des obligations à taux fixe qui donne la valeur du coupon en fonction du temps qui reste à courir entre la date du jour et la date de l'échéance du coupon.

COTATION EN CONTINU

Mode de cotation permettant de réaliser des transactions tout au long de la séance de bourse.

COTATION AU FIXING

Mode de cotation qui consiste à accumuler les ordres puis les confronter afin de déterminer le cours d'équilibre permettant de maximiser le nombre de titres échangés.

COTE DE LA BOURSE

Compartiment où sont négociés les titres admis par la réglementation boursière. Elle comprend le marché des titres de capital (principal et alternatif) et le marché obligataire.

COUPON

Avant la dématérialisation des titres, la partie détachable d'une action ou d'une obligation permettait à son possesseur de toucher un dividende ou de percevoir des intérêts. Par extension, le coupon représente le droit de l'actionnaire de participer aux bénéfices ou celui de l'obligataire de percevoir des intérêts.

COUPON COURU

Pour une obligation, fraction des intérêts acquis à une date donnée après la dernière échéance.

COURS

Prix qui résulte de la confrontation des offres et des demandes lors de la cotation d'un titre en Bourse.

COURS AJUSTE

Le cours de Bourse est rectifié pour tenir compte de l'effet lié à des opérations sur le capital de la société telles que la division du nominal, ou l'augmentation de capital à titre onéreux ou gratuit.

COURS DE CLOTURE

Dernier cours de cotation d'une valeur lors d'une séance de Bourse.

COURS D'OUVERTURE

Premier cours d'une valeur lors d'une séance de Bourse.

COURS THEORIQUE

La confrontation des ordres d'achat et de vente en pré ouverture détermine un cours d'équilibre provisoire (CTO) servant de cours d'ouverture de la séance.

COURS LIMITE

Ordre de bourse affecté d'un cours au-delà duquel il ne sera plus exécuté.

COURS DE REFERENCE

Cours de clôture de la séance de la veille qui sert de base de calcul des seuils de variation de la séance du jour.

COURTAGE

Rémunération perçue par les intermédiaires financiers pour les opérations qu'elles effectuent pour le compte de leurs clients.

CYCLE

Variation plus ou moins régulière d'un paramètre (cours ou indice par exemple) en fonction du temps et qui comprend alternativement une période d'expansion et une période de récession d'amplitude et de durée variables.

D

DATE DE JOUISSANCE

Date à partir de laquelle se calcule l'intérêt d'une obligation ou le droit de percevoir le dividende pour une action.

DECOTE

Différence, calculée en pourcentage, entre le cours coté d'une action et la valeur calculée sur la base des biens patrimoniaux de cette action.

DENOUER UNE OPERATION

Dénouer une opération, consiste pour un acheteur à payer et à lever ses titres et pour un vendeur à les livrer et à encaisser le montant de sa vente.

DILUTION

Se dit d'une répartition des bénéfices sur un plus grand nombre d'actions, lors d'une augmentation de capital. On parle d'effet "dilutif".

DISTRIBUTION D'ACTIONNAIRES GRATUITES

Opération qui consiste à prélever sur les réserves de la société des actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires, au prorata de leur participation.

DIVIDENDE

Part du bénéfice Générale qu'une société distribue pour chacune de ses actions après adoption du montant lors d'une Assemblée

DIVIDENDE PRIORITAIRE

Part du bénéfice qu'une société distribue pour chacune de ses actions après adoption du montant lors d'une Assemblée Générale. La mise en paiement des dividendes d'une société faisant appel public à l'épargne doit avoir lieu dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'assemblée

DONNEUR D'ORDRE

Personne au profit de laquelle l'intermédiaire agréé n'exécute une transaction en Bourse.

DROIT D'ATTRIBUTION

Droit négociable attaché à chaque action qui permet à l'actionnaire de percevoir des actions gratuites lors d'une augmentation de capital.

DROIT DE GARDE

Rémunération négociable payée par le détenteur d'un compte titres à l'intermédiaire financier pour la gestion ou la tenue de son compte.

DROIT DE SOUSCRIPTION

Droit négociable attaché à chaque action qui donne à l'actionnaire une priorité de souscription lors d'une augmentation de capital par émission d'actions payables en numéraire.

E

ECART TYPE

L'écart type est la mesure statistique de la dispersion d'une variable autour de sa moyenne. Appliqué à la rentabilité d'un actif financier, l'écart type mesure le risque. L'écart type est la mesure statistique de la dispersion d'une variable autour de sa moyenne. Appliqué à la rentabilité d'un actif financier, l'écart type mesure le risque.

EFFET DE LEVIER

Phénomène qui permet d'obtenir, au moyen d'un artifice (faible couverture par exemple) un effet multiplicateur (à la hausse comme à la baisse) dans une opération d'investissement, généralement à terme.

EMETTEUR

Organisme financier public ou privé chargé de l'émission de valeurs mobilières.

EMPRUNT INDEXE

Emprunt dont le capital et/ou les intérêts sont liés en totalité ou en partie à une base de référence (l'or par exemple). Seul l'Etat peut avoir recours à de tels emprunts.

EMPRUNT OBLIGATAIRE

Mode de financement utilisé par l'Etat, par une collectivité ou une société privée et concrétisé par l'émission de titres obligataires.

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

Détermine la rentabilité d'une entreprise avant imposition.

EXERCICE SOCIAL

Période de temps, représentant un cycle complet de l'activité économique d'une entreprise (généralement du 1er janvier au 31 décembre d'une année).

F

FCC (FONDS COMMUN DE CREANCE)

Le fonds commun de créances réunit des créances cédées par un établissement de crédit qui procède à une opération de titrisation. En contrepartie, sont émises des parts que cet établissement peut placer auprès d'investisseurs.

FCP (FONDS COMMUN DE PLACEMENT)

Portefeuille de valeurs mobilières détenu en co-propriété et réparti en parts. Un FCP n'a pas la personnalité morale et est régi par la réglementation des OPCVM.

FIXING

Permet de déterminer un cours d'équilibre sur des valeurs peu liquides à des heures déterminées. S'oppose à la cotation en continu.

FLOTTANT

Ensemble des actions circulant à la Bourse et détenues par le public.

FLOWBACK

Vente massive de titres immédiatement après une opération de placement de titres.

FONDAMENTAUX

Données macro-économiques qui permettent d'analyser et de déterminer le potentiel d'une entreprise.

FONDS DE GARANTIE

Fonds constitué par les intermédiaires en bourse pour se prémunir contre toute défaillance de provision titres ou espèces d'un intermédiaire en bourse.

FRANCHISSEMENT DE SEUIL DE PARTICIPATION

Pourcentage du capital social d'une société faisant appel public à l'épargne, au-delà duquel un investisseur (ou une société) est tenu de déclarer, à la société émettrice, au CMF et à la BVMT, le nombre d'actions qu'il détient directement ou indirectement, si celui-ci représente un pourcentage supérieur à 5%, 10%, 20%, 33%, 50% et 67%. Cette mesure a pour but de mettre en évidence les prises de participations occultes qui pourraient déboucher sur une prise de contrôle.

FUSION-ABSORPTION

Opération qui consiste à réunir deux sociétés ou à prendre le contrôle de l'une d'entre elles pour n'en former qu'une.

G

GAGE

Le gage ou nantissement est une garantie classique pour un crédit objectif. La garantie porte alors sur un bien mobilier précis qui sera affecté au remboursement de la dette dans le cas de défaillance de l'emprunteur.

GROUPES DE COTATION

Systèmes de cotation qui tiennent compte de la liquidité des valeurs.

GESTION COLLECTIVE

Ensemble des gestionnaires de fonds qui collectent des fonds auprès d'une multitude d'investisseurs particuliers ou entreprises, qui vont être gérés dans des fonds (SICAV, fonds communs de placement) avec une politique de gestion unifiée. La gestion collective permet de faire bénéficier les investisseurs d'économie d'échelle.

H

HOLDING

Société dont l'objet est de prendre et de détenir des participations dans d'autres sociétés en vue d'en contrôler ou d'en diriger l'activité.

HORS COTE

Compartiment du marché de la bourse réservé à la négociation des titres de sociétés faisant appel public à l'épargne et non admis à la cote officielle.

I

INCORPORATION DE RESERVES

Opération financière qui consiste à intégrer tout ou partie des réserves d'une entreprise dans le capital social, soit en élevant la valeur du nominal ou en créant de nouvelles actions.

IMPOT SUR LES BENEFICES

Prélèvement effectué par l'Etat sur le montant des bénéfices des sociétés avant la distribution des dividendes aux actionnaires.

INDEXATION

Technique qui consiste à faire varier un revenu ou un prix en fonction d'un indice de référence.

INDICATEUR

Nombre sans dimension (c'est-à-dire suivi d'aucune unité) qui caractérise le niveau d'un phénomène économique (marché, prix, ...) à un moment donné par rapport à une autre période prise comme référence. L'indice d'origine de cette période de référence est généralement exprimé par un nombre rond (100 par exemple).

INDICE

Echantillon qui rend compte d'une tendance générale à partir d'un nombre restreint de valeurs sélectionnées. Le TUNINDEX est le principal indice de la Bourse de Tunis, indice de capitalisation regroupant toutes les valeurs cotées à l'exception des sociétés d'investissement et des sociétés introduites à la cote à mois de six mois. Le TUNINDEX est publié à partir du 1er avril 1998 avec la base 1000 au 31 décembre 1997.

INDICE PONDERE

Moyenne arithmétique qui tient compte du poids relatif de chaque société entrant dans la composition d'un indice.

INDICE SECTORIEL

Indice spécialisé par secteur d'activité économique (banque, industrie, ...)

INITIE

Personne disposant, de par ses fonctions ou ses relations, d'informations privilégiées (c'est-à-dire non connues du grand public) sur les résultats, sur la marche ou sur des événements survenant à une société, et qui utilise ces informations pour en tirer profit sur le marché boursier.

INTERET COURU

Pour une obligation, fraction des intérêts acquis à une date donnée après la dernière échéance.

INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Organismes et institutions tels que les compagnies d'assurances, caisses de retraite, etc.... qui sont amenés à investir une part importante de leurs ressources en valeurs mobilières. Surnom : zinzins.

J

JOUISSANCE

Droit au versement d'un dividende pour une action ou intérêt pour une obligation.

K

KRACH BOURSIER

Effondrement brutal des cours sur un marché de valeurs mobilières.

L

LIGNE DE TITRES

Ensemble des titres d'une même société détenu dans un portefeuille.

LIQUIDATION

Echéance mensuelle des opérations en Service à Règlement Différé. La liquidation a lieu le cinquième jour ouvré avant la dernière séance du mois.

LIQUIDITE

Un marché est dit liquide quand les offres et les demandes sont suffisantes pour fixer des cours et échanger des titres.

M

MANDAT DE GESTION

Contrat par lequel un client délègue à un teneur d compte l'initiative des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières. Le mandat précise l'orientation de la gestion (prudente, audacieuse, ...), le niveau de l'information du titulaire du compte et le montant et la structure de la rémunération de l'intermédiaire

MARCHE

Lieu virtuel où se réunissent des intervenants pour négocier et conclure des opérations de cession.

MARCHE CENTRALISE

Dans un marché centralisé les ordres de bourses sont centralisés dans un carnet d'ordre qui permet de confronter l'offre et la demande et d'établir le prix d'équilibre.

MARCHE AU COMPTANT

Marché sur lequel les transactions sont exécutées au comptant, les achats payés et levés, les ventes livrées et encaissées.

MARCHE GRIS

Se dit d'un marché officieux sur un titre entre le moment de son émission et sa première cotation officielle.

MARCHE PRIMAIRE

Marché dont le rôle est de trouver des capitaux pour les diriger vers les collectivités publiques ou privées en contrepartie d'émission de valeurs mobilières.

MARCHE SECONDAIRE

Marché dont le rôle est d'assurer les échanges de titres émis sur le Marché Primaire.

MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

Différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes d'une entreprise. Synonyme de cash flow.

MARKET MAKER

Les market-makers sont les teneurs de marché qui s'engagent à fournir une cotation en fonction l'état du marché.

MOINS-VALUE REELLE

Perte effectivement subie entre le prix d'achat d'un titre et son prix de vente, si celui-ci est inférieur au prix d'achat.

MOINS-VALUE VIRTUELLE

Perte théorique, à un moment donné, entre le cours d'achat et le cours du jour d'un titre en portefeuille, si celui-ci est inférieur au prix d'achat.

MOMENTUM

Indicateur graphique traduisant la vitesse à laquelle évolue le cours d'une action.

MOYENNE EN BAISSSE

Stratégie qui consiste à racheter en baisse des actions d'une société déjà détenue en portefeuille, dans le but de diminuer le prix de revient unitaire de l'ensemble des actions.

MOYENNE MOBILE

Procédé mathématique utilisé en économie et en statistiques pour lisser la courbe d'un événement ou d'un phénomène et en faire apparaître la tendance générale. Le franchissement à la hausse par la courbe d'une valeur de la moyenne mobile entraîne un signal d'achat et à la baisse, un signal de vente.

N°

NOMINAL

Se dit de la valeur d'un titre lors de son émission, tandis que le cours est sa valeur de cotation.

NOTATION FINANCIERE ou RATING

La notation financière ou rating permet de mesurer la qualité de la signature de l'emprunteur par des techniques d'analyse financière et de scoring.

NUMERAIRE

Instrument de paiement quasiment immédiat (chèque par exemple).

O

OBLIGATAIRE

Possesseur d'obligations.

OBLIGATION

Valeur mobilière négociable émise par une société, une collectivité publique ou privée qui, dans une même émission, confère les mêmes droits de créance pour une même valeur nominale.

OBLIGATION A COUPON ZERO

Obligation ne comportant aucun intérêt mais émise à un prix particulièrement bas et procurant à l'obligataire une prime de remboursement élevée.

OBLIGATION À TAUX FIXE

Obligation dont le taux est fixé à l'émission pour toute la durée de vie de l'obligation.

OBLIGATION À TAUX VARIABLE

Obligation dont le taux peut varier en fonction d'un autre taux pris comme référence pendant la durée de vie de l'obligation. Le montant des intérêts futurs de ce type d'obligation n'est pas connu à l'avance.

OBLIGATION CONVERTIBLE

Obligation comportant le droit pour l'obligataire de demander la conversion de son obligation en action de la société émettrice, selon des modalités et des conditions fixées lors de l'émission.

OBLIGATION REMBOURSABLE EN ACTIONS

Ce titre est remboursé en actions de la société à l'échéance du remboursement du prêt, et non pas en numéraire.

O. P. A. - OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Procédure officielle par laquelle un opérateur ou une société fait publiquement connaître aux actionnaires d'une autre société, son intention de prendre le contrôle de leur société en rachetant leurs titres sous certaines conditions, pendant une durée déterminée et à un prix convenu à l'avance.

O. P. C. V. M

Initiales d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières. Ce terme englobe les FCP et les SICAV.

O. P. E. - OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE

Procédure officielle par laquelle un opérateur ou une société fait publiquement connaître aux actionnaires d'une autre société, son intention de prendre le contrôle de leur société en échangeant leurs titres contre des titres de sa propre société (ou d'une société qu'il contrôle), sous certaines conditions pendant une durée déterminée.

O. P. R. - OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT

Un actionnaire seul ou agissant de concert, détenant plus de 95% du capital ou des droits de vote de la société, peut lancer une OPR. Celle-ci peut également être demandée par un actionnaire minoritaire.

O. P. R.A - OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT

L'offre publique de rachat d'actions est une opération de rachat par une société de ses propres titres en vue de les annuler.

O. P. V. - OFFRE PUBLIQUE DE VENTE

Procédure officielle par laquelle un ou plusieurs actionnaires d'une même société font connaître publiquement leur intention de vendre une quantité déterminée de leurs titres à un prix convenu à l'avance. Permet l'introduction de nouvelles valeurs sur le marché.

ORDRE À COURS LIMITE

Cet ordre comporte un prix maximum à l'achat, minimum à la vente. Il permet au donneur d'ordre de fixer un prix au-dessus duquel il ne veut plus acheter ou au-dessous duquel il ne veut plus vendre.

ORDRE AU PRIX DU MARCHÉ

Cet ordre se transforme lors de son arrivée sur le marché en ordre "à cours limité" au prix de la meilleure offre (achat) ou de la meilleure demande (vente).

ORDRE DE BOURSE

Directive précise donnée à un intermédiaire agréé pour acheter ou vendre des valeurs mobilières.

ORDRE A SEUIL DE DECLENCHEMENT OU STOP

Utile pour se protéger contre un retournement de tendance, cet ordre se déclenche en cas de franchissement d'un seuil (à la hausse dans le cas d'un achat, ou à la baisse dans le cas d'une vente).

ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF

Ce terme englobe les Fonds Communs de Placement (FCP) et les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV). Abréviation courante : O.P.C.V.M. (organisme de placement collectif en valeurs mobilières).



PAIR

Synonyme de valeur nominale pour une action ou une obligation.

PASSIF

Ensemble des dettes et des engagements d'une société.

P. E. R. - PRICE EARNING RATIO

Initiales de Price Earning Ratio. Résultat de la division du cours de l'action par son bénéfice net par action (BNPA). Il reflète une anticipation de la croissance des résultats d'une société. Plus ce multiple est élevé, plus il traduit l'optimisme du marché (ou la survalorisation d'un titre).

PIED DE COUPON

Mode de calcul du coupon des obligations à taux fixe qui donne la valeur du coupon en fonction du temps qui reste à courir entre la date du jour et la date de l'échéance du coupon.

PLAFOND DE RESISTANCE

Locution utilisée en analyse graphique pour indiquer que les cours d'un titre semblent buter sur une limite supérieure sans pouvoir la franchir.

PLANCHER DE SOUTIEN

Locution utilisée en analyse graphique pour indiquer que les cours d'un titre semblent buter sur une limite inférieure sans pouvoir la franchir.

PLUS-VALUE

Gain effectivement perçu entre le prix de vente d'un titre et son prix d'achat si celui-ci est inférieur au prix de vente. On parle de plus-value nette après déduction des frais.

PLUS-VALUE VIRTUELLE

Gain potentiel, à un moment donné, entre le cours actuel d'un titre en portefeuille et son cours d'achat, si celui-ci est inférieur au cours actuel.

POINTS ET FIGURES

Méthode particulière de représentation graphique de l'évolution d'une variable (cours, indices) dont le principe de base est le changement de tendance. Cette méthode permet de mettre en évidence un certain nombre de configurations types qui donnent des indications sur les tendances à venir les plus probables.

PORTEFEUILLE

Ensemble des valeurs mobilières détenues par un particulier, une société ou un investisseur institutionnel.

PORTEUR

Détenteur de valeurs mobilières.

POSITION

Synonyme de "situation" pour un compte de valeurs mobilières.

PREMIER COURS

Premier cours coté d'une valeur lors d'une séance en Bourse. Synonyme : cours d'ouverture.

PRE-OUVERTURE

Période au début de la séance de bourse durant laquelle les ordres sont saisis et s'accumulent sans provoquer de transactions.

PRIME DE CONTROLE

Coût supplémentaire par rapport au prix de marché qu'un investisseur paye pour obtenir le contrôle du capital d'une société.

PRIME D'EMISSION

Différence entre le prix d'émission d'une action et sa valeur nominale.

PRIME DE REMBOURSEMENT

Différence entre le prix de remboursement d'une obligation et sa valeur nominale. On parle aussi de "prime externe" lorsqu'il s'agit de la différence entre le prix de remboursement et le prix d'émission.

PRISE DE BENEFICE

Procédure de mise en vente d'une partie des titres détenus en portefeuille pour concrétiser les plus-values.

PRIVATISATION

Opération qui transfère au secteur privé plus de 50 % du capital social d'une société nationalisée, par introduction en Bourse.

PRIX D'EMISSION

C'est le prix auquel est offerte une action aux souscripteurs lors de son émission. Si ce prix est inférieur à la valeur nominale du titre, la différence constitue une prime d'émission.

PRIX DE REVIENT

Coût réel d'une action, en tenant compte des frais et de la moyenne des cours dans le cas d'achats successifs de mêmes titres.

PROSPECTUS

Document d'information soumis au visa du CMF, destiné aux investisseurs lors d'une opération d'introduction en bourse, d'augmentation de capital ou émission d'emprunt obligataire.

PROVISION

Somme affectée par une entreprise à la couverture d'une charge ou d'une perte virtuelle, future ou éventuelle.



QUORUM

Part du capital social qui doit être obligatoirement présente ou représentée pour qu'une assemblée générale puisse valablement délibérer.

QUOTITE

C'est le nombre d'unités minimal de titres ou de bons qui peut être acheté ou vendu.



RACHAT D'ACTIONS

Une société peut procéder au rachat d'une partie des titres émis afin de les annuler. Ses bénéfices seront répartis sur le nombre de titres restant en circulation.

RAMASSAGE EN BOURSE

Technique qui consiste à acheter les titres au cours de bourse par interventions successives sur le marché dans le but d'acquérir une participation significative, voire le contrôle d'une société cotée.

RATIO

Rapport de deux grandeurs (chiffre d'affaires et frais financiers par exemple) issues d'une même entité (société) aux fins d'évaluation ou de comparaison.

RECAPITALISATION

Opération d'augmentation de capital d'une société pour limiter son endettement.

RECENTRAGE

Consiste à définir de nouveaux objectifs sur une activité privilégiée. Cette opération se caractérise par la cession de branches non complémentaires ou non stratégiques.

REDUCTIBLE

Se dit, lors d'une augmentation de capital à titre onéreux, de la souscription par des tiers non encore actionnaires ou par des actionnaires ayant déjà épuisé leur droit de souscription à titre irréductible.

REDUCTION DE CAPITAL

Opération qui consiste à diminuer la valeur nominale des actions ou à racheter une partie des actions en circulation.

RENDEMENT (Dividend yield)

Le rendement d'une action est le rapport du dernier dividende versé au cours de l'action;. Le rendement d'une obligation correspond au rapport de son coupon sur la valeur de l'obligation.

RENDEMENT ACTUARIEL

Rendement réel d'une obligation, à un moment donné, qui prend en compte tous les éléments particuliers attachés à cette obligation tels que : taux nominal, prime d'émission, prime de remboursement, durée de vie, date de paiement des intérêts, ...

REPRISE TECHNIQUE

Remontée subite d'une valeur après plusieurs séances de baisse, sans modifier sa tendance générale.

RESERVEE

Se dit d'une valeur quand sa cotation est momentanément suspendue par suite d'un déséquilibre trop important entre les offres et les demandes. Une action peut être réservée à la hausse ou à la baisse.

RESERVES

Ensemble des fonds conservés par l'entreprise en prévision de besoins éventuels ou pour des raisons légales ou contractuelles.

RESTRUCTURATION

Ensemble de moyens mis en œuvre par une société pour gérer une situation de crise financière (licenciements, cession de filiales, fermeture de sites de production...)

RESULTAT

Solde positif ou négatif des comptes d'une entreprise.

RISQUE DE LIQUIDITE

C'est le risque de ne pouvoir vendre à son prix un titre financier. Il peut se traduire, soit par une impossibilité effective de le vendre, soit par une décote dite d'illiquidité.

RISQUE DE MARCHE

Pour un titre, c'est le risque corrélé au marché. Il est dû à l'évolution de l'ensemble de l'économie, de la fiscalité, des taux d'intérêt, de l'inflation... Il affecte plus ou moins tous les titres financiers. On l'appelle également risque systématique.

RISQUE DE SOLVABILITE

C'est le risque pour un créancier de perdre définitivement sa créance dans la mesure où le débiteur ne peut pas, même en liquidant l'ensemble de ses avoirs, rembourser la totalité de ses engagements.

RISQUE ECONOMIQUE

Il englobe les risques qui menacent les flux liés au titre financier et relèvent du monde économique ou réel (risques politiques, naturels, d'inflation et d'escroquerie...).

RISQUE D'UN TITRE FINANCIER

Le risque d'un titre financier représente les fluctuations de valeur de celui-ci ou, ce qui revient au même, la volatilité de la rentabilité du titre. Plus cette volatilité est élevée, plus le risque est élevé et inversement. On exprime mathématiquement la volatilité du titre par l'écart type des rentabilités : elle s'interprète alors comme une mesure de la dispersion des rentabilités autour de la rentabilité moyenne.

ROAD SHOW

Série de rencontres entre les dirigeants d'une entreprise et les investisseurs pour leur présenter les caractéristiques d'une opération financière en cours (introduction en bourse, augmentation de capital, offre publique d'achat, ...). Ils communiquent principalement leurs résultats, leurs marchés, leur stratégie et répondent aux questions des investisseurs.

ROMPUS

Nombre de titres ou de droits d'attribution insuffisant pour obtenir une action nouvelle.



SCISSION

Opération qui consiste à diviser les activités d'une société afin de mieux valoriser chacune d'entre-elles.

SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

En termes boursiers, les secteurs d'activités économiques regroupent des sociétés cotées ayant une activité économique et/ou industrielle semblable ou voisine. Ce regroupement permet l'étude globale de la tendance de chaque secteur qui est représentative de l'évolution moyenne de chaque société classée au sein de ce secteur.

SENSIBILITE

La sensibilité d'une obligation mesure la variation de sa valeur en pourcentage induite par une variation donnée du taux d'intérêt.

SEUIL DE RENTABILITE

Niveau à partir duquel une société ne dégage plus de pertes.

SICAV

Initiales et abréviations de Société d'Investissement à Capital Variable. Les SICAV sont constituées de valeurs mobilières gérées par une société de gestion et souscrites sous forme de parts par les investisseurs.

STICODEVAM

Initiales et abréviation de Société Tunisienne Interprofessionnelle pour la Compensation et le Dépôt des Valeurs Mobilières. Elle assure la prise en charge des valeurs mobilières et le dénouement des opérations boursières.

SIGNATURE

Caractérise la qualité de l'emprunteur lors d'une émission sur le marché primaire. La meilleure signature est celle de l'Etat. Les taux des emprunts à l'émission sont directement liés à la qualité de la signature de l'emprunteur : meilleure elle est, plus le taux est bas.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Les SICAV sont des sociétés anonymes dont le capital est variable. Elles émettent ou rachètent leurs actions à la demande des investisseurs à un prix de vente et de rachat qu'elles sont tenues de publier quotidiennement et qui correspond à la valeur de leurs actifs. Il existe également des SICAV Obligataires, des SICAV Actions et des SICAV Mixtes qui offrent au souscripteur la possibilité d'acheter indirectement des obligations et/ou des actions sans avoir à suivre quotidiennement la gestion de ses lignes.

SOUSCRIPTION

Opération d'achat à l'émission de titres.

SOUSCRIPTION A TITRE IRREDUCTIBLE

Se dit, lors d'une augmentation de capital à titre onéreux, de la souscription réservée aux actionnaires de la société au prorata des actions qu'ils détiennent.

SOUSCRIPTION A TITRE REDUCTIBLE

Se dit, lors d'une augmentation de capital à titre onéreux, de la souscription par des tiers non encore actionnaires ou par des actionnaires ayant déjà épuisé leur droit de souscription à titre irréductible.

SPECULATION

Opération financière ou commerciale qui consiste à profiter des fluctuations naturelles du marché pour essayer d'en tirer des bénéfices.

SPLIT

Opération qui consiste à diviser le nominal trop élevé des actions sans modifier la valeur du capital social, dans le but de rendre le cours de l'action plus liquide. Synonyme : de division du nominal.

SPREAD

Se dit, pour les obligations à taux variable, de l'écart entre les intérêts effectivement payés et le taux nominal.

STANDARD AND POORS

Première agence de notation américaine. Edite les indices SP 100 et SP 500.

SPECIALISTE EN VALEUR DU TRESOR (SVT)

Personne morale intermédiaire en bourse participe aux adjudications des BTA et en assure leur liquidité et négociabilité qui négocient sur le marché secondaire et diffusent le papier émis en adjudication..

T

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Tableau qui donne, pour une obligation à taux fixe, la valeur de cette obligation à un moment donné de son existence entre son émission et son remboursement, pour chacun des taux du marché.

TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL

Rendement réel d'une obligation, qui prend en compte tous les éléments particuliers attachés à cette obligation tels que : taux nominal, prime d'émission, prime de remboursement, durée de vie, date de paiement des intérêts.

TAUX MOYEN MENSUEL DU MARCHE MONETAIRE(TMM)

Moyenne mensuelle des taux du jour du marché monétaire, publié par la BCT à chaque fin de mois.

TAUX DIRECTEURS

Ce sont les taux d'intérêts déterminés par les Banques Centrales pour prêter de l'argent aux banques commerciales, d'où leur forte influence sur l'économie des pays.

TAUX FACIAL

Taux convenu entre l'émetteur et le souscripteur d'un emprunt obligataire qui détermine le montant des intérêts annuels. Synonyme de taux nominal.

TAUX FIXE

Se dit des obligations émises avec un taux d'intérêt fixe et dont la valeur des coupons est connue avec exactitude jusqu'à l'échéance de remboursement.

TAUX NOMINAL

C'est le taux convenu entre l'émetteur et le souscripteur d'un emprunt obligataire qui détermine le montant des intérêts annuels. Synonyme de taux facial.

TAUX VARIABLE

Se dit des obligations émises avec un taux d'intérêt qui peut varier en fonction du temps. La valeur des coupons futurs est alors liée à une référence extérieure et n'est pas connue à l'avance.

TENEUR DE MARCHE

Intermédiaire agréé qui s'engage à apporter la liquidité au marché d'une valeur mobilière donnée par l'affichage d'un prix à l'achat comme à la vente d'une quantité minimale de titres. Synonyme de Market Maker.

TITRE

Synonyme de valeur mobilière.

TITRE NOMINATIF

Se dit d'un titre dont l'émetteur (la société) connaît l'identité du titulaire (l'actionnaire) par l'intermédiaire d'une inscription dans le registre des actionnaires.

TITRE PARTICIPATIF

Titre hybride (ni action, ni obligation), non remboursable et sans droit de vote, émis par des sociétés nationalisées et qui assure à son propriétaire un revenu fixe contractuel et un revenu variable indexé sur un paramètre choisi par la société émettrice.

TITRISATION

Technique financière qui permet de transformer des créances en titres négociables.

TRANSACTION

Opération boursière dans laquelle un acheteur et un vendeur sont d'accord, l'un pour acquérir et l'autre pour céder des titres à un cours donné.



VALEUR AJOUTEE

Richesse créée par une entreprise, déduction faite des coûts de production.

VALEUR BOURSIERE

Valeur globale d'une société cotée en Bourse, obtenue en multipliant le cours de l'action par le nombre de titres constituant le capital social à un moment donné. Synonyme de capitalisation boursière.

VALEUR CYCLIQUE

Se dit du titre d'une société dont l'activité reste soumise à de fortes variations conjoncturelles.

VALEUR DE CROISSANCE

Se dit du titre d'une société, opérant généralement dans un secteur économique porteur, qui ne verse que peu (ou pas) de dividende et dont l'actionnaire espère des plus-values intéressantes.

VALEUR DE RENDEMENT

Se dit du titre d'une société ayant habituellement une politique généreuse en matière de distribution de dividendes.

VALEUR DEFENSIVE

Se dit du titre d'une société qui résiste habituellement durant les périodes de baisse des marchés financiers.

VALEUR LIQUIDATIVE

Pour un OPCVM (SICAV, FCP), c'est la valeur de ses actifs estimés sur la base du dernier cours divisée par le nombre de parts en circulation. Cela revient à un actif net réévalué. C'est sur la base de cette valeur que sont effectués les souscriptions et les rachats d'actions ou de part de la sicav. Elle est publiée quotidiennement.

VALEUR MOBILIERE

Valeur cessible par simple transmission, négociable immédiatement et qui confère à son propriétaire soit un droit d'associé (action) soit un droit de créancier (obligation). Synonyme de titre.

VALEUR NOMINALE

Prix figurant sur un titre lors de son émission. Cette valeur est égale au montant total de l'émission divisé par le nombre de titres. Elle n'a de signification boursière que pour les obligations car c'est elle qui porte intérêt.

VOLATILITE

Caractérise la variation des cours d'une action par rapport à la variation générale du marché. Une forte volatilité se traduit par des mouvements brutaux des cours, à la hausse ou à la baisse.

VOLUME DE TRANSACTIONS

Nombre de transactions effectuées sur un titre ou sur un marché pendant une durée déterminée (généralement pendant une séance de Bourse).



ZERO COUPON

Obligation ne comportant aucun intérêt mais émise à un prix particulièrement bas et procurant à l'obligataire une prime de remboursement élevée.

ZINZINS (Investisseur institutionnel)

Surnom donné aux investisseurs institutionnels. Ce sont les compagnies d'assurances, les caisses de retraite, les banques....